ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 MARS 1978 – 12e CIRCONSCRIPTION DE PARIS

avec Jacky Mamou, pour les droits démocratiques, les soldats prennent la parole

▪ Depuis 1968, les soldats ont fait parler d'eux

A Draguignan et à Karlshrue, ils furent quelques centaines à descendre dans la rue pour présenter leurs revendications à la « société civile ». Stupéfaction générale ! En juin 1974, un appel dénommé « L'APPEL DES CENT » recueillit 5.000 signatures de jeunes soldats qui réclamaient le droit à des conditions de vie décentes et les libertés élémentaires de réunion, d'information, d'association qui sont reconnues par la Constitution à chaque citoyen.

En 1975, ils furent quelques-uns à transformer leur comité en section syndicale de soldats au 19ème Régiment de Génie à Besançon.

On a parlé d'un complot téléguidé depuis l'étranger pour alimenter la subversion dans les garnisons. On a parlé de la volonté délibérée d'une minorité politisée d'affaiblir la discipline et la force désormais légendaire de nos armées. Une cinquantaine de soldats et de militants civils ont même été déférés devant la Cour de sûreté de l'État et ont purgé des peines de prison. Les dossiers étaient vides et leur procès n'a pas été instruit.

▪ Qui sont donc ces Comités de soldats ?

Il en existe une centaine actuellement qui fleurissent sur le territoire national ou dans les forces françaises stationnées en Allemagne. Ils se cachent non par goût de la clandestinité, mais parce qu'il est interdit aux soldats de se réunir. Malgré leurs conditions d'existence particulièrement difficiles, ils conservent un double souci de démocratie et d'unité. Qu'on en juge ! En leur sein, de jeunes appelés et engagés de toute origine sociale et politique se retrouvent : de jeunes communistes ou socialistes, des syndicalistes CFDT et CGT, des chrétiens, des militants d'extrême-gauche. Ce qu'ils ont en commun ? Ils n'acceptent plus d'être traités comme des citoyens de seconde zone à qui l'on refuse le droit de s'informer, de se réunir, de s'exprimer, de penser tout simplement. Ils n'acceptent plus de vivre dans des conditions d'hygiène et de sécurité que peu de travailleurs accepteraient dans leur usine ou dans leur bureau. A l'armée, on a tout juste le droit de se taire ! Dans presque toutes les villes de France, des centaines de jeunes soldats ont été condamnés, sans jugement, à plusieurs mois de prison pour avoir simplement exprimé leur point de vue.

▪ Mais que veulent les soldats ?

Comme cela s'est passé dans les casernes, on a peut-être eu l'impression que cela se passait dans un pays étrange, voire étranger. Les grandes forces politiques de la gauche n'ont pas prêté à ce mouvement toute l'attention qu'il méritait. Pourtant les questions que celui-ci nous pose nous concerne directement. Si la législature qui vient doit changer quelque chose à la vie, elle devra répondre à ces interrogations :

– Est-il acceptable qu'une fois franchies les portes de la caserne, un citoyen se voie dépouiller des droits fondamentaux dont il jouissait dans la vie civile ?

– Est-il acceptable que des appelés et des engagés soient contraints d'intervenir dans les conflits de la vie civile et ce, à chaque fois contre les travailleurs en grève : éboueurs, postiers, aiguilleurs du ciel ?

– Est-il acceptable que, dans le mouvement de sa réorganisation, l'armée de terre se prépare à intervenir contre un ennemi intérieur, c'est-à-dire vous : travailleurs syndiqués, jeunes, femmes... tous ceux qui, dans leur vie, dans leurs luttes, défrichent une société nouvelle ?

Jacky MAMOU est un jeune soldat. Il a 28 ans. Médecin-aspirant au 8ème Régiment d'Infanterie de Noyon dans l'Oise, il veut faire entendre une des voix du mouvement des soldats. Il voulait donc se présenter dans votre circonscription. Les autorités civiles lui ont interdit d'être candidat : un soldat, selon elles, ne peut même pas se présenter aux élections législatives. Son programme, il aurait voulu vous le faire connaître lui-même. Il reprend les grands axes revendicatif du mouvement des soldats :

- application dans les casernes des droits démocratiques élémentaires;
- des conditions de vie décentes pour les appelés et les engagés;
- transports gratuits et affectation près du lieu de domicile;
- contre l'utilisation de l'armée pour briser les luttes des travailleurs;
- contre la transformation de l'armée de terre en armée destinée à s'opposer à tout changement social;
- suppression des tribunaux militaires et de la sécurité militaire.

Nous nous présenterons donc à sa place pour faire entendre ces voix trop souvent méprisées.

AVEC JACKY MAMOU,
POUR LES DROITS DÉMOCRATIQUES,
LES SOLDATS PRENDRONT LA PAROLE

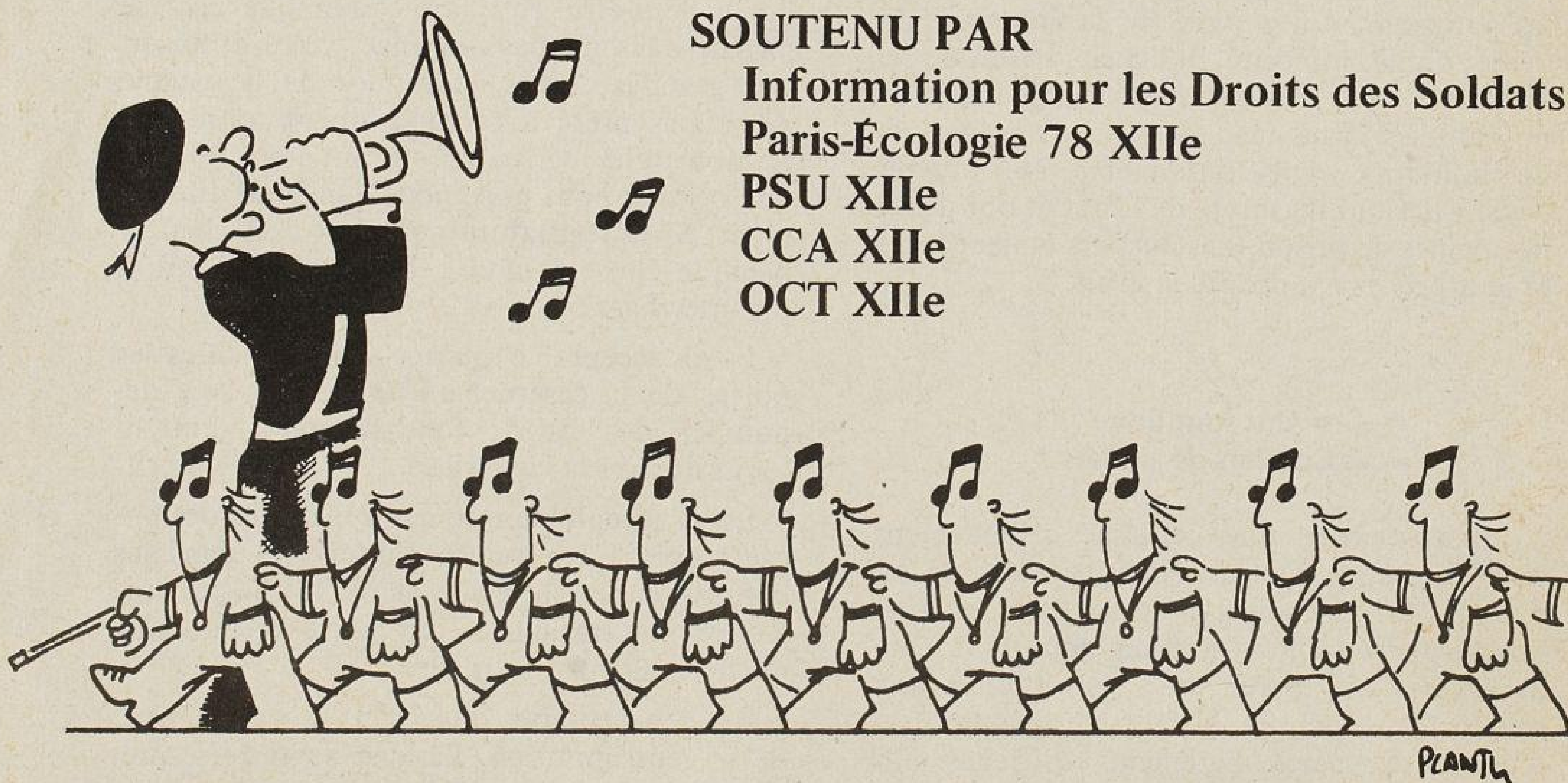
Votez

Patrice Roland

militant syndicaliste , 28 ans,
ancien membre du Comité de Soldats
du 5ème RG de Versailles

remplaçant **Yves BEIGBEDER-CALAY**
38 ans, technicien,
membre du Collectif des anciens engagés

SOUTENU PAR
Information pour les Droits des Soldats
Paris-Écologie 78 XIIe
PSU XIIe
CCA XIIe
OCT XIIe



Vu, le candidat